



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

RÉUNION DES COORDINATEURS DES CENTRES DE SANTÉ DE HAUTE GARONNE

LE 05 MAI 2026

CPAM 31

20/07/2026

SOMMAIRE

01

ENJEUX DU NOUVEL ACCORD NATIONAL

02

RECENTRER LES MISSIONS DE 1^{ER} RECOURS

03

LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE

04

TRANSPOSITION DE LA CONVENTION
MÉDICALE : FORFAIT MÉDECIN TRAITANT

05

DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI D'UN
ASSISTANT MÉDICAL

06

SUBVENTION TEULADE

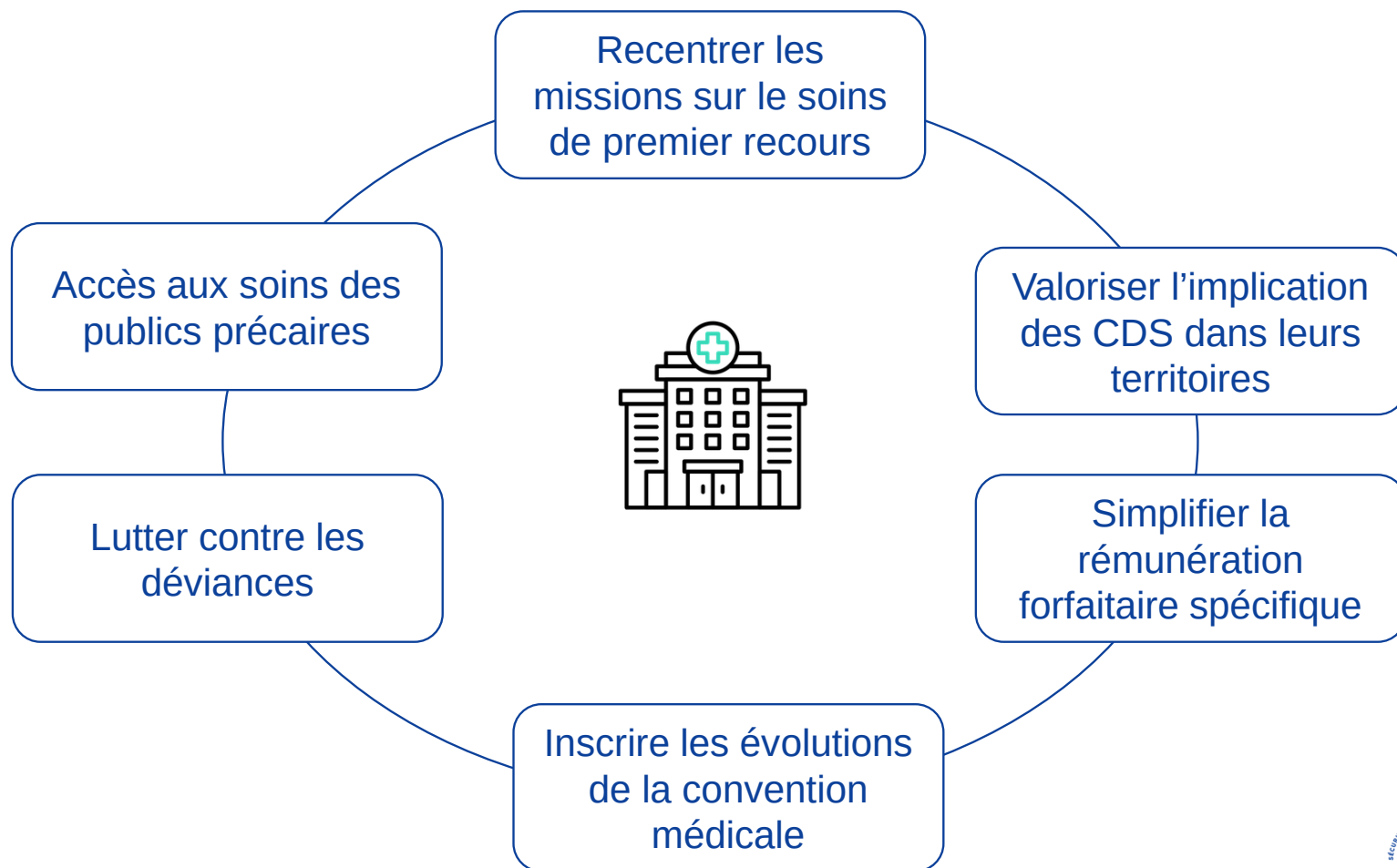
07

PARCOURS INSUFFISANCE CARDIAQUE

01

ENJEUX DU NOUVEL ACCORD NATIONAL

6 ENJEUX PRINCIPAUX



02

RECENTRER LES MISSIONS SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS

RECENTRER LES MISSIONS SUR LE SOINS DE PREMIER RECOURS



OBJECTIF : Recentrer l'accord national sur les missions principales des centres de santé et **mobiliser des ressources** pour les centres de santé répondant à la définition de **l'article L. 6323-1 CSP** « les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité, dispensant des soins de premier recours... »

MESURE

- **Exclusion** du bénéfice de la rémunération forfaitaire (article 18) des centres de santé dont les recettes au titre d'une seule et même activité de second recours (notamment l'activité « filière visuelle » d'ophtalmologie et/ou orthoptique) représentent **50 % ou plus des recettes totales** du centre.
Point de vigilance : il ne s'agit pas d'une exclusion du conventionnement : le conventionnement n'est pas remis en cause afin que le CDS facture aux tarifs opposables.

DEROGATION POSSIBLE

- Pour les centres de santé approchant le taux d'activité minimum fixé, ils sont susceptibles de bénéficier d'une dérogation sous réserve de justification.
- La CNAM et les partenaires conventionnels détermineront conjointement une doctrine sur les situations dérogatoires en CPN courant 2026 et le circuit de gestion des différentes situations.
- NB : les taux d'activités sont calculés au niveau national.

PHASE TRANSITOIRE

- **Pour les centres ayant une activité « filière visuelle » égale à 50% ou plus des recettes totales du centre**, le solde de la rémunération 2025 sera calculé selon les dispositions de l'accord national 2015, cependant aucune avance de la rémunération au titre de 2026 ne sera versée.

03

SIMPLIFIER LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE

LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE

L'accord maintient et consolide le dispositif de rémunération forfaitaire spécifique des centres de santé.

Objectifs

Simplifier le dispositif

- Suppression des « blocs communs » et « blocs complémentaires »
- Suppression du terme « prérequis » (les termes « socles » et « optionnels » sont utilisés)
- Remplacement des points par une valeur en euros

Renforcer le dispositif

- Ajout d'un nouvel axe « prévention » et d'un indicateur socle relatif à la prévention
- Ajout de nouveaux indicateurs : santé environnementale, patientèle en affection longue durée (ALD) commune
- Transposition des indicateurs d'usage des téléservices et autres usages numériques de la convention médicale

Mieux valoriser les indicateurs existants

- Des indicateurs ont été revalorisés (par ex : amplitude horaire, fonction de coordination)
- Extension du champ des populations prises en compte pour le calcul de la majoration précarité et l'accompagnement des publics vulnérables (patients en affection longue durée (ALD) et bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH))
- Extension du champ d'application de la majoration précarité à tous les indicateurs (hors démo)

CDS – RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE

Axe « Prévention en santé »

Missions de santé publique – Relais d'information	Animation des missions de santé publique	Santé environnementale
450 €	1 900 € niveau 1 2 800 € niveau 2	850€ niveau 1 1 650€ niveau 2
Socle	Optionnel	NEW

Axe « travail en équipe et coordination »

Fonction de coordination	Protocoles pluri-professionnels	Patientèle ALD commune
10 500€ fixe 11 900 € variable jusqu'à 8000 patients 10 500 € variable au delà de 8000 patients	700 € par protocole (8 PPP max)	1400€ pour un taux de 1% jusqu'à 28 000€ pour un taux 60%
Socle	Participation à la prise en charge de SNP dans le cadre du SAS	La formation des jeunes professionnels de santé
	1000€ par ETP (Prorata Temporis)	1 750€ par stagiaire (7 max) 450 € pour 3 étudiant en service sanitaire
S'engager dans une démarche qualité	Proposer un accompagnement spécifique aux publics vulnérables	Implication des usagers
700€ niveau 1 1 050€ niveau 2 1 050€ niveau 3 1 050€ niveau 4	1400€ niveau 1 2080€ + 350€ par ETP sage femme niveau 2 5600€ niveau 3 1 050€ niveau 4	1 400€ niveau 1 2 100€ niveau 2
	Optionnel	NEW

Axe « Accès aux soins »

Accessibilité des centres de santé	Diversité d'auxiliaires médicaux	Démographie en zone déficitaire
5 600 €	7 000 fixe 700 € supplémentaire si présence d'1 IPA 700 € supplémentaire si présence d'1 psy conventionné	Installation : entre 5 000 et 10 000€ par ETP Maintien : 1 500€ par ETP
Socle	Optionnel	NEW
		Diversité de professions médicales (MG, Chirurgien dentiste, spécialiste)
		7 000 € 1 000€ si 2 professions médicales

Axe « Système d'information »

Système d'information (socle) : Logiciels	Dispositif de SCannérisation des ORdonnances « SCOR »	Recours aux autres téléservices
3 500€ fixe 1 400€ par PS salarié du centre jusqu'à 16 1 050€ au-delà	100€ par ETP d'auxiliaires médicaux	420€ par ETP (limité à 20)
Socle	Recours aux principaux téléservices	Recours à l'espace numérique en santé
Usage appli CV et MES	420€ par ETP (limité à 20)	420€ par ETP (limité à 20)
140€ par ETP (limité à 20)		
	Optionnel	

3.1

DES INDICATEURS MODIFIÉS

LISTE DES INDICATEURS MODIFIÉS

Les indicateurs modifiés

- Accessibilité des centres de santé
- Diversité des soins
- Fonction de coordination
- Formation des jeunes PS
- Accompagnement publics vulnérables
- SAS
- Missions de santé publique
- Système d'information
- Recours aux téléservices

ACCESSIBILITÉ DES CENTRES DE SANTÉ

CDS polyvalents,
médicaux et dentaire

Socle

2 critères **CUMULATIFS** : horaires d'ouverture + organisation du SNP

1. HORAIRES D'OUVERTURE

Polyvalents/médicaux
et dentaire



- Passage vers une ouverture **horaire totale de 8 heures par jour** minimum en semaine et une amplitude minimum de **4h le samedi matin**



- **Fermeture maximum de 3 semaines** pendant les congés scolaires dans l'année
- **Minoration de la rémunération** afférente en cas de fermeture samedi matin + par semaine de fermeture pendant les congés scolaires (max 3 semaines)

Nouveauté - Particularité pour les petites structures :

CDS comptant moins de 2,5 ETP PS

- l'amplitude horaire est réduite à 6h minimum par jour, en semaine.
- Les minoration restent applicables aux petites structures dans les mêmes conditions (samedi matin et congés scolaires)

2. ORGANISATION DU SNP

Polyvalents/médicaux



- Assurer une **disponibilité des PS** de la structure pour une régulation des demandes (physique ou téléphonique)



- Prévoir des **plages horaires ou des journées dédiées** pour chaque catégorie de professionnel ou par des plages horaires assurées à tour de rôle par chacun des médecins de la structure

Nouveauté - Particularité pour les centres étudiants :

- Ces centres ne sont pas concernés par l'ouverture durant les congés scolaires ni par l'organisation des SNP

2. ORGANISATION DU SNP

Dentaire

Les centres de santé dentaires sont organisés de telle sorte que les professionnels de santé y exerçant, reçoivent **chaque jour ouvré les patients ayant besoin de soins non programmés**



Polyvalents/médicaux*
Montant fixe de 5 600€
Ou 4 200€ si petite structure



Dentaire*
Montant fixe de 4 200€
Ou 2 100€ si petite structure

* Montants hors minoration

ACCESSIBILITÉ DES CENTRES DE SANTÉ

Infirmier

Socle

Les critères sont inchangés mais le montant a été augmenté



- Accessibilité : Ouverture 24h/24h 365/365



- Pas de SNP



Montant fixe de 2 800€ (auparavant 1400€)

DIVERSITÉ DE SOINS

Polyvalents/médicaux

Optionnel

2 INDICATEURS :



1 ETP MG

OU

+

1 ETP (MG + IPA)

Si $0,5 < \text{ETP MG} < 1$
alors l'ETP IPA doit compléter le double de l'ETP manquant.

Exemple : $0,7 \text{ ETP MG} + 0,3 \times 2 \text{ ETP IPA} = \text{équivalent } 1 \text{ ETP MG}$ → donc la structure doit compter a minima 0,6 ETP IPA.

1. Diversité de PROFESSIONS MÉDICALES

0,5 ETP
Profession Médicale

- SF
- CD
- Médecin spécialiste (hors médecine générale)



Montant fixe de 7 000€
+ 1000€ si 2 professions médicales différentes (0,5 ETP chacune minimum)

2. Diversité D'AUXILIAIRES MÉDICAUX

2 Auxiliaires Médicaux relevant de professions différentes et représentant au moins 2 ETP au total

Au sens du CSP :
Aides-Soignants, Ambulanciers, Assistante dentaires, Audioprothésistes, Diététiciens, Ergothérapeutes, Infirmiers, Manipulateur d'électroradiologie médicale, Masseurs kinésithérapeutes, Orthésistes, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-podologues, Prothésistes, Psychomotriciens, Technicien de laboratoire médical



Montant fixe de 7 000€
+ 700€ fixe si IPA
SI pas déjà pris en compte avec le MG
+ 700€ fixe si psychologue conventionné

FONCTION DE COORDINATION

Tous CDS

Socle

Animer la coordination interprofessionnelle

Coordination des parcours et des dossiers patients

Relation avec les institutions (AM, ARS, collectivités, etc.)

Suivi de l'utilisation du SI et organisation du travail de production données en santé



Polyvalents/médicaux

NOUVELLE MISSION pour la fonction de coordination

--

Coordination externe : lien avec les partenaires externes : établissements sanitaires, médico-sociaux, EHPAD, établissement pénitentiaires, etc.



CDS polyvalents/médicaux

- Fixe de 10 500€
- Variable de 11 900€ jusqu'à 8 000 patients;
- 10 500€ au-delà de 8 000 patients

CDS infirmiers

- Fixe de 5 425€

CDS dentaires

- Fixe de 2 800€

FORMATION DES JEUNES PS

Tous CDS

Optionnel

1. STAGES en CDS

- Valorisation jusqu'à **7 stages par an**, quelque soit la spécialité du PS stagiaire
- **Montant de 1 750€** par stage dans le limite des 7 stages par an
- **Montant fixe supplémentaire de 800€** pour les centres de santé situés en ZIP accueillant a minima 1 stagiaire



2. SERVICE SANITAIRE en CDS

- Pour le CDS qui accueille **a minima 3 étudiants** réalisant leur service sanitaire en santé dans l'année.
- **Montant fixe supplémentaire de 450€**

ACCOMPAGNEMENT PUBLICS VULNÉRABLES

Tous CDS

Optionnel



L'indicateur se découpe en différents **niveaux cumulatifs** :

- 1 niveau transverse : prérequis pour valider le niveau 1
- 3 niveaux d'implication : il faut valider un niveau pour pouvoir valider le niveau supérieur

Chaque niveau est décliné **en sous catégories** avec des actions spécifiques (**non modifiés**) :

- Identifier et repérer les publics
- Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités
- Aller vers et faire avec
- Se coordonner avec les acteurs

FOCUS SUR LE NIVEAU TRANSVERSE

- Valoriser le rôle du personnel administratif / personnel d'accueil dans le repérage précoce des vulnérabilités et le relais d'information



- **Niveau transverse : montant fixe de 1 400€**
- **A partir du niveau 1** : Valorisation supplémentaire de **2 100€ fixes** si présence d'un médiateur en santé
- Niveau 1 : 1 400€ variables ; Niveau 2 : 2 800€ variables ; Niveau 3 : 5 600€ variables

Nouveauté sur les modalités de valorisation : extension de la variable de calcul aux patients en ALD et aux patients bénéficiaires de l'AAH (en plus des patients CSS et AME)

NB : la formule de calcul fera l'objet de GT avec les organisations représentatives des CDS dans les prochains mois afin de tenir compte de manière équilibrée du poids de chaque taux pour les différents types de centre santé.

VALORISATION PARTICIPATION À UNE ORGANISATION PROPOSANT LA PRISE EN CHARGE DE SOINS NON PROGRAMMÉS (SNP) DANS LE CADRE DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Polyvalents/médicaux

Optionnel

Nouveauté sur le contenu



- Ajout de l'obligation que le CDS accepte d'interfacer sa solution de prise de rendez-vous avec la plateforme numérique SAS
- Suppression de l'obligation d'ouvrir au public un créneau de 2h minimum par ETP médecin généraliste pour la prise de rendez-vous en ligne de patients non connus par le centre de santé



Nouveauté relative à la valorisation : 1 000€ par ETP MG (avant : 1400€ fixes)

MAJORATION PRÉCARITÉ

Tous CDS

Majoration précarité

- Extension de son champ d'application à tous les indicateurs de la rémunération (hors démo)
- Et intégration des patients ALD dans la formule de calcul (au-delà des patients AME et CSS)

Nb : les modalités de calcul de cette majoration sont en cours de discussion avec les organisations représentatives des CDS.



MISSIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Tous CDS

Socle + Optionnel



2 indicateurs de Missions de santé publique :

1. Relais d'information

- Indicateur **SOCLE**
- Les centres de santé doivent assurer le relais d'information, au sein de leur structure, des campagnes de prévention nationales.
- Affichage, distribution des supports de communication, diffusion message vidéo en salle d'attente, message à l'accueil, etc.

Montant fixe de 450€



2. Animation des missions de santé publique

- Indicateur **OPTIONNEL**
- **Niveau 1** : Création et mise en œuvre de contenus d'animation, individuelle et/ou collective, autour des message des santé publique à déployer au sein même du centre auprès des patients du CDS.
- **Niveau 2** : Création et mise en œuvre de contenus d'animation à dimension populationnelle = avec l'intervention d'acteurs externes ou se déroulant à l'extérieur du CDS.

Les actions s'inscrivent dans les thématiques de santé publique listées en annexe 4 de l'accord national

Niveau 1 : Montant variable de 1 900€ en fonction de la taille de la file active du CDS

Niveau 2 : Montant fixe de 2 800€

SYSTÈME D'INFORMATION : LOGICIELS

Tous CDS

Socle

Indicateurs	Polyvalents / Médicaux	Infirmiers	Dentaires
Système d'information	SI référencé Ségur avec LAP certifié HAS + A partir 2028 Logiciel Ségur Vague 2	Dossier infirmier informatisé et partagé	Dossier dentaire informatisé et structuré
Fonctionnalités	Partage du dossier patient entre professionnels Recueil des comptes rendus pluri-professionnels, ...	Interopérable, compatible DMP et messageries sécurisées	Interopérable et compatible DMP Messageries sécurisées intégrées
Pièces justificatives	Factures, contrats, preuves d'acquisition	Factures, contrats, preuves d'acquisition	Factures, contrats, preuves d'acquisition
Valorisation 	• 3 500€ fixes • + 1 400€ par PS jusqu'à 16 PS • + 1 050€ par PS du CDS au-delà de 16 PS	• 2 800€ fixes • + 700€ par IDE jusqu'à 10 • + 350€ par IDE au-delà de 10	• 1 700€ fixes • + 1 400€ par CD jusqu'à 6 • + 1 050€ par CD au-delà de 6

RECOURS AUX TÉLÉSERVICES ET TÉLÉTRANSMISSION

Tous CDS

Optionnel

CDS Polyvalents et Médicaux

Téléservices	- Déclaration médecin traitant dématérialisée (DCMT) - Protocoles de soins électronique (PSE) ; - Télétransmission FSE; - Arrêt de travail en ligne (AAT)	- Certificat médicaux AT-MP dématérialisés (CM-ATMP); - Déclaration simplifiée de grossesse en ligne (DSG); - Prescription électronique de transport (SPE)	L'espace numérique en santé : - Alimentation du DMP ; - Ordonnances numériques	Usage de l'application carte Vitale et de la messagerie sécurisée de Mon espace santé.
Objectifs d'atteinte	Moyennes des taux de recours Supérieures ou égales à 40% en 2026, puis 80% à compter de 2028.	Moyennes des taux de recours Supérieures ou égales à 30% en 2026, puis 60% à compter de 2028.	Moyennes des taux de recours Supérieures ou égales à 30% en 2026, puis 60% à compter de 2028	Au moins une FSE et un message envoyé à un patient via la messagerie de mon espace santé par an
Valorisation 	420€ par ETP de médecin généraliste - Dans la limite de 20 ETP MG	420€ par ETP de médecin généraliste - Dans la limite de 20 ETP MG	420€ par ETP de médecin généraliste - Dans la limite de 20 ETP MG	140€ par ETP de médecin généraliste - Dans la limite de 20 ETP MG

CDS Infirmiers et Dentaires

Téléservices	Outil de facturation en mode SESAM-Vitale Sécurisé. Est requise la version du cahier des charges Sesam-Vitale avec l'addendum 8 intégrant l'Application carte Vitale.			
Objectifs d'atteinte	Taux de 70% de la part d'activité en mode SESAM-Vitale sécurisé.			
Valorisation 	280€ par ETP d'infirmier salarié ou de chirurgien-dentiste salarié			

3.2

NOUVEAUX INDICATEURS

LISTE DES NOUVEAUX INDICATEURS

Les nouveaux indicateurs

- Patientèle ALD commune
- Santé environnementale
- Installation en zones déficitaires
- Maintien en zones déficitaires

PATIENTÈLE ALD COMMUNE

Polyvalents/médicaux

Optionnel

 **Objectif** : Valoriser les CDS assurant une coordination renforcée pour les patients en Affection Longue Durée (ALD)

Echantillon

Analyse des patients en ALD ayant consommé dans l'année :

- des soins de médecine générale au sein du centre de santé
- +
- des soins de kinésithérapie ou infirmiers, au centre et à l'extérieur



Parmi ces patients, on prend en compte le taux des soins **IDE ou MK** consommés au sein du CDS



Rémunération

- A partir de 1400€ pour un taux de 1%
- Et jusqu'à 28 000€ pour un taux de 60% et plus

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Tous CDS

Optionnel

🎯 Objectif : Instaurer une dynamique collective pour promouvoir la santé environnementale et réduire l'empreinte carbone du centre de santé

➔ Le CDS doit s'engager sur les **2 volets**

Volet 1 - Décarbonner

- **Niveau 1 - exemples d'actions** : Évaluer les postes de CO₂, sensibiliser les professionnels aux enjeux de la transition écologique du secteur de la santé, gérer les déchets (Cyclamed, DASRI, emballages), lancer des actions écoresponsables.
- **Niveau 2 - exemples d'actions** : Réduire les transports, protocole pluriprofessionnel « soins écoresponsables », former la majorité des professionnels.

Volet 2 - Santé Environnementale

- **Niveau 1 - exemples d'actions** : Sensibiliser les professionnels aux enjeux de la santé environnementale, achats responsables (sans CMR/perturbateurs), informer les patients.
- **Niveau 2 - exemples d'actions** : Actions de prévention (qualité de l'air, chaleur, alimentation saine et durable...), formation des professionnels.



- Niveau 1 : à minima 3 actions engagées (1 action dans chaque volet) = **Montant fixe de 850€ fixes**
 - Niveau 2 : +2 actions supplémentaires (quelque soit le volet) = **Montant fixe de 1650€ fixes**
- ➔ Les deux niveaux sont cumulables

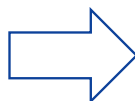
DÉMOGRAPHIE EN ZONE DÉFICITAIRE

CDS polyvalents/médicaux et
infirmiers

Optionnel

Nouveauté : indicateur démographiques qui viennent remplacer les contrats démographiques

- **Fin** de la possibilité de signer des contrats démographiques à partir du 1er octobre 2025
- **Sauf** pour les CDS dentaire
- **Poursuite** des contrats démographiques en cours



Ils seront **remplacés** par des indicateurs intégrés à la rémunération forfaitaire

Fonctionnement de ces nouveaux indicateurs : Calcul par ETP

- Montants **variables** en fonction des ETP éligibles pour chaque CDS
- Prise en compte du **zonage de chaque profession indifféremment** pour déterminer les ETP éligibles (respect des actualisations des zonages)
- **Suivi des ETP** sur la plateforme ATIH (nouvelle version prévue début 2027 pour la rémunération 2026)
- Montants calculés au niveau national et intégrés à la rémunération forfaitaire spécifique

DÉMOGRAPHIE EN ZONE DÉFICITAIRE

CDS polyvalents/médicaux et
infirmiers

Optionnel

- Les nouveaux indicateurs s'appliqueront **par ETP concernés par un zonage**
- Ils seront **non cumulables** pour un même ETP : un CDS peut bénéficier des 2 indicateurs, mais pas pour le même ETP

1. INSTALLATION en zone déficitaire (recrutement)

Durée : 1 an

Montant **variable** selon les ETP prorata temporis :

- Médecins salariés :
 - 10 000€ par ETP médecins en ZIP
 - 5 000€ par ETP médecins en ZAC
- Chirurgiens-dentistes salariés : 10 000€ par ETP chirurgien-dentiste
- Professionnels de santé salariés (hors médecin et chirurgien-dentiste) : 5 000€ par ETP PS

2. MAINTIEN en zone déficitaire

Prise en compte annuelle

Montant **variable** avec 1 500€ par ETP prorata temporis professionnels de santé salariés du centre de santé.



- Les indicateurs « Installation en zones déficitaires » et « Maintien en zones déficitaires » sont **exclus du calcul de l'avance**
- Ils sont versés dans le **solde en année N+1**

3.3

INDICATEURS SUPPRIMÉS

INDICATEURS SUPPRIMÉS

Certains anciens indicateurs ont été **supprimés** de la rémunération forfaitaire spécifique issue du nouvel accord

Réunions concertation pluri-professionnelles	Réunions de concertation pluri-professionnelles font partie de l'essence même de la coordination entre professionnels de santé exerçant en centre de santé et elles se retrouvent dans l'indicateur fonction de coordination renouvelé.
Coordination externe	L'ancien indicateur coordination externe a été réintroduit dans les missions de la fonction de coordination pour les centres de santé médicaux/polyvalents. Les centres de santé infirmiers et dentaires conservent un indicateur optionnel à part de la fonction de coordination
CSTM	Contrat démographique supprimé par la convention médicale (transposition de la suppression dans l'accord national CDS)
SNP LIEN SAS	Indicateur supprimé par la convention médicale
Protocole SNP	Indicateur supprimé – obsolète
Protocole IC	Indicateur supprimé mais qui sera réétudié dans le cadre du futur ITAOS
MRTC	Indicateur supprimé mais qui sera réétudié dans le cadre du futur ITAOS
CAPACITE A CODER LES DONNEES	Indicateur supprimé – obsolète
VSM	Indicateur supprimé – obsolète
Equipements médicaux connectés Equipement pour vidéotransmission sécurisée	Indicateurs supprimés pour les centres de santé médicaux/polyvalents - conservés pour les centres de santé infirmiers (cf slide 35)

3.4

INDICATEURS INCHANGÉS

INDICATEURS INCHANGÉS

Certains anciens indicateurs ont été **inchangés** dans le nouvel accord national

Démarche qualité	Contenu et valorisation inchangés
implication des usagers	Contenu et valorisation inchangés
Protocoles pluri professionnel	Contenu et valorisation inchangés
Equipements connectés	Contenu et valorisation inchangés pour les centres de santé infirmiers
SCOR	Contenu inchangé mais les modalités de valorisation ont été modifiées →100€ par ETP auxiliaires médicaux pour les CDS polyvalents/médicaux →100€ par ETP infirmiers pour les centres de santé infirmiers
Coordination externe	Contenu et valorisation inchangés pour les centres de santé infirmiers et dentaires

3.5

MODALITÉS DE PAIEMENT RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE

LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE

Avance et solde - Stabilité du processus

Modalités de versement de la rémunération

- La rémunération est calculée au niveau national sur la base des justificatifs produits par le centre de santé et des informations saisies sur la plateforme ATIH
- Le versement de la rémunération est effectué au plus tard le 30 avril de l'année n+1

Dispositif d'avance

- Chaque année, via un dispositif d'avance, est versé au titre de l'année n, 60% du montant total de la rémunération sur la base des résultats obtenus à l'année n-1
Nouveauté : les indicateurs « Installation en zones déficitaires » et « Maintien en zones déficitaires » sont exclus du calcul de l'avance
→ ils sont versés dans le solde en année N+1
- Les centres de santé nouvellement créés bénéficient d'une avance correspondant au montant moyen de l'avance versée aux centres de santé (selon la spécialité) en année N-1 et proratisé en fonction de la date de création du centre

4

TRANSPOSITION DE LA CONVENTION MÉDICALE : FORFAIT MÉDECIN TRAITANT

FORFAIT MÉDECIN TRAITANT

Création d'un **forfait unique** pour valoriser le **médecin traitant** et sa **prise en charge spécifique**.

Patient	Montants actuels	Montants revalorisés	Si patient C2S
(ALD) 80 ans ou plus	70 €	100 €	110€
(ALD) 0-79 ans	46 €	55 €	65€
80 ans et plus	46 €	55 €	65€
75-79 ans	5 €	15 €	25€
7 à 74 ans	5 €	5 €	15€
Moins de 7 ans	6 €	15 €	25€
<i>Patients non vus dans les 2 ans par le médecin ou son collaborateur</i>	-	5 €	5€

Entrée en vigueur :

- FMT Socle à compter de 2026 (au titre de 26)
- FMT Prev à compter de 2027 (au titre de 26)

- Majoration prévention adossée au FMT = **5 € par patient pour chaque indicateur validé / réalisé** (exemples d'indicateurs : dépistages cancers, vaccinations, suivi de l'enfant...)
- Mesures démographiques :
 - pour les CDS nouvellement créés en ZIP, majoration de **50%, puis 30% puis 10%** du FMT pour les premières, secondes et troisièmes années post-installation
 - pour les centres de santé en activité en ZIP/QPV, majoration de **10%** du FMT de manière pérenne

05

DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI D'UN ASSISTANT MÉDICAL

DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI D'UN ASSISTANT MÉDICAL

❖ Revalorisations des montants versés



Année de versement	Montants maximum de l'aide (pour 1 ETP)
1 ^{re} année	38 000€ (vs 36 000 €)
2 ^e année	28 000€ (vs 27 000 €)
3 ^e année et suivantes	22 000€ (vs 21 000 €)
Montant majoré pour les centres de santé avec les patientèles les plus importantes :	
Centre de santé ayant une patientèle entre [P90 et P95] → Montant majoré en 3 ^e année et suivantes	26 000€ (vs 25 000 €)
centres de santé ayant une patientèle ≥ P95 → Montant fixe (<u>quelle soit l'année</u>)	38 000€ (vs 36 000 €)

DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI D'UN ASSISTANT MÉDICAL



Le plafond d'ETP assistant médical valorisé est augmenté

- Embauche possible à compter de 0,5 ETP Ass méd pour 1 ETP médecin (MG et/ou autres spécialistes) dans la limite de 8 ETP Ass méd (vs 4 ETP)

Dispositif renforcé pour les CDS installés en zone d'intervention prioritaire (ZIP)

- Possibilité de financer jusqu'à 2 ETP d'assistants médicaux pour 1 ETP de médecin pour les centres de santé répondant aux critères suivants :
 - Installés en ZIP
 - Salarient des médecins qualifiés ou spécialistes en médecine générale
 - Ayant déjà signé un contrat d'aide avec au moins un ETP d'assistant médical

Rappel :

DISTRIBUTION SAS FILE ACTIVE PAR ETP avec 1 ETP MG ou SPE et adh_an = oui											
Nombre de centres	Moyenne	p10	p20	p30	p40	p50	p60	p70	p80	p90	p95
658	2139	637	798	938	1109	1271	1455	1682	2245	3931	7789
DISTRIBUTION SAS PAT MT PAR ETP avec 1 ETP MG et adh_an = oui											
Nombre de centres	Moyenne	p10	p20	p30	p40	p50	p60	p70	p80	p90	p95
536	691	244	361	487	576	652	720	845	1010	1186	1313

DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI D'UN ASSISTANT MÉDICAL

Phase transitoire

Principe

- Les contrats en cours au 1^{er} octobre **se poursuivent** jusqu'à leur terme, **sauf** demande de résiliation par le centre de santé.
- Au terme du contrat, le centre de santé pourra adhérer au nouveau contrat, intégrant les dispositions du nouvel accord national.
- Patientèle initiale maintenue et montant de l'aide correspondant au montant de la 3^e année.

Cas particulier

- Les contrats signés entre le 01/10/2023 et le 01/10/2025 (2 ans avant l'entrée en vigueur de l'accord) peuvent être résiliés à la date d'anniversaire par le centre de santé, jusqu'à la date du troisième anniversaire du contrat, afin de permettre au centre de santé d'adhérer au nouveau contrat (annexe 15).

06

SUBVENTION TEULADE

Règles de validation des demandes Teulade

Pour que la demande de subvention soit valide, il faut :

✓ **Envoyer la demande sur Bluefiles :**

Lien directement sur la Fiche type

✓ **Envoyer l'ensemble des pièces :**

Fiche type + attestation Urssaf

✓ **S'assurer de la concordance des montants :**

Les montants surlignés en couleur ci-dessous doivent être **exactement** les mêmes.

Le montant de la demande de subvention est arrondi au centime supérieur

TOTAL SALAIRES BRUTS DES PROFESSIONNELS DE SANTE DU CENTRE		Somme des lignes du dessus
Montant assiette totale des cotisations maladie <u>dûes</u> par le centre		1000
Montant de la part de cette assiette correspondant aux personnels médicaux ⁽¹⁾ et paramédicaux		600,00
Montant subvention <u>Teulade</u> demandée (11,5% de l'assiette de cotisation correspondant aux personnels médicaux ⁽¹⁾ et paramédicaux) ⁽²⁾		600,00 x 0,115 = 69

1er janvier au 31 décembre 2020	Assiette des cotisations déclarées	Montant des cotisations versées
Centre de santé	1 000,00 €	800,00 €
dont personnel médical	600,00 €	400,00 €

<https://bluefiles.com/app/drop-page/5735dc0dcf644a004e38a5347c5293c6b60510ee41c8980793dcb4834a9f4ada/>

Notre accompagnement

- Retrouvez toute l'actualité des services de la CPAM sur <https://partenaires.cpam31.fr/>

The screenshot shows the website of the CPAM Haute-Garonne. The header includes the CPAM logo and the text 'PARTENAIRES CPAM31'. The main navigation bar has links for 'ACTUALITÉS', 'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS', 'PRÉVENTION', 'EXERCICE COORDONNÉ', and 'FORMATION ET INFORMATIONS'. The 'EXERCICE COORDONNÉ' page is displayed, featuring a search bar and a list of services. The text on the page describes the 'Exercice Coordonné' as a service that aims to improve the organization of care by favoring collaboration between health professionals. It lists three main structures: 'Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)', 'Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)', and 'Centre de Santé (CDS)'. Each structure is described with its purpose and the types of professionals involved.

Centre de Santé (CDS)

Un Centre de Santé (CDS) est un établissement où des professionnels de santé exercent en salariat, offrant des soins accessibles à tous, souvent avec une approche sociale et préventive.

CDS DENTAIRE

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos missions, la CPAM vous propose les outils suivants :

- [Fiche indicateur dentaire](#)
- [Guide méthodologique rémunération forfaitaire CDS dentaire](#)

CDS IDE

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos missions, la CPAM vous propose les outils suivants :

- [Fiche indicateur CSI](#)
- [Guide méthodologique rémunération forfaitaire CDS IDE](#)

CDS MÉDICAL ET POLYVALENT

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos missions, la CPAM vous propose les outils suivants :

- [Fiche indicateur médical et polyvalent](#)
- [Guide méthodologique rémunération forfaitaire CDS médical et polyvalent](#)

Pour nous contacter: coordination-structures.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr

07

PARCOURS INSUFFISANCE CARDIAQUE

PARCOURS INSUFFISANCE CARDIAQUE

- **Contexte** : Partant des recommandations de la Haute Autorité de Santé, l'Assurance Maladie souhaite accompagner les professionnels de santé dans le repérage et la prévention des points de ruptures dans le parcours de soins Insuffisance Cardiaque.
- **Enjeux & objectifs** : Il s'agira de réduire le taux de mortalité, le taux d'hospitalisation / ré-hospitalisation et d'améliorer la qualité de vie des patients insuffisants cardiaques en agissant sur les points de ruptures des parcours de soins.



Campagnes nationales EPOF et EPON

CAMPAGNE EPOF

Entre 400 000 et 700 000 personnes ne sont pas diagnostiquées



Améliorer la connaissance de l'IC, des signes d'alerte et favoriser le diagnostic précoce

CAMPAGNE EPON

Insuffisance cardiaque

4 bons réflexes à mettre au cœur de votre vie.



EPOF versus EPON

4 signes à surveiller



Essoufflement inhabituel

Vous avez des difficultés à reprendre votre souffle après un effort ou au repos.



Prise de poids rapide

Vous avez pris 2 à 3 kilos supplémentaires en quelques jours sans explication.



Œdèmes

Des œdèmes apparaissent sur vos pieds et vos chevilles, laissant visible la marque de l'élastique des chaussettes.



Fatigue excessive

Vous vous sentez fatigué lors d'activités quotidiennes, comme la marche, la montée des escaliers ou encore le port de charge.

4 principes à respecter



Exercice

Faire une activité physique régulière.



Prendre son poids

Se peser régulièrement pour prévenir les décompensations cardiaques.



Observance des traitements

Bien suivre son traitement et aller aux rendez-vous médicaux.



Ne pas saler de façon excessive

Une alimentation pauvre en sel permet d'éviter la rétention d'eau.

EXEMPLE DE SUPPORTS RÉGIONAUX



Janv. : L'observance (46)

Déc. : Profiter des fêtes (09)

Fév. : Prenez soin de ceux que vous aimez (30)

Nov. : Mois sans tabac (66)

Mars : Les 5 Podcast du 82

Avr. : Vaccination (DRSM)

Oct. : Le cœur des femmes (65)



Sept. : Journée Mondiale du Cœur (81)

Mai : Alimentation (MSA et 32)

Juin : Lutter contre la Sédentarité (34)

Juil./Aout : Surveillance (31)



MISE EN PLACE D'UNE RUBRIQUE IC SUR LE SITE PARTENAIRES

LE SITE DE LA CPAM DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES DÉCIDEURS ET PROFESSIONNELS SANITAIRES ET SOCIAUX.

Facebook Twitter LinkedIn NOS REPLAYS NOUS CONNAÎTRE

l'Assurance Maladie Haute-Garonne
Agir ensemble, protéger chacun

PARTENAIRES CPAM31

ACTUALITÉS ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS PRÉVENTION FORMATION ET INFORMATIONS

Votre recherche

Accueil > Santé des adultes > Pathologie Chronique > Parcours Insuffisance Cardiaque

Parcours Insuffisance Cardiaque

Parcours Insuffisance

Diagnostic et évaluation initiale de l'insuffisance cardiaque

Sortie d'hospitalisation du patient insuffisant cardiaque

L'optimisation médicamenteuse Gestion de la titration

Hospitalisation du patient insuffisant cardiaque

Organisation du suivi en ville

Prise en charge non médicamenteuse du patient insuffisant cardiaque

En France, l'insuffisance cardiaque est la première cause d'hospitalisation après

CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

PRÉVENTION

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SON PROJET

OFFRE ENTREPRISES

SANTÉ DES ENFANTS

SANTÉ DES JEUNES

SANTÉ DES ADULTES

CONTACTER LE SERVICE PRÉVENTION

Mise à disposition des supports de communication des campagnes nationales, régionales ou locales :

- <https://partenaires.cpam31.fr/la-sante-des-adultes/pathologie-chronique/parcours-insuffisance-cardiaque/>
- <https://commandes-com.cpam31.fr/>

ACTION REGIONALE : SEMAINE DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE



3 objectifs pour cette deuxième édition :

Amélioration du
Dépistage

Sensibilisation à
la vaccination

Délivrer des
messages sur le SEL

Mise en œuvre : La **semaine du 22 au 29 septembre**

29 septembre = la journée mondiale du cœur.

Pour en savoir plus sur la semaine de l'IC et les outils mis à disposition :

➔ parcoursIC.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr



OUTILS SEMAINE DE L'IC

QUESTIONNAIRE DEPISTAGE



On parle d'**insuffisance cardiaque** lorsque le cœur n'assure plus correctement son travail de pompe, soit parce qu'il se contracte mal ou parce qu'il se remplit mal.

Quelles sont les conséquences à long terme ?

- La circulation du sang devient insuffisante pour apporter l'oxygène et les éléments nutritifs nécessaires au bon fonctionnement des organes.
- Le cœur compense en accélérant ses battements et en augmentant de volume, ce qui le fatigue de plus en plus.

Quelques facteurs de risques

- Cholestérol
- Diabète
- Tabac
- Obésité
- Excès d'alcool
- Antécédents
- Hypertension non traitée
- Hypertension artérielle



Pour en savoir plus sur l'insuffisance cardiaque rendez-vous sur ameli.fr



		scoring
EPOF et Outil' IC	Ressentez-vous un essoufflement inhabituel, surtout lors d'efforts ou en position allongée ? ☐ Oui ☐ Non	4
	Avez-vous pris du poids rapidement (plus de 2 kg en quelques jours) ? ☐ Oui ☐ Non	2
	Avez-vous remarqué un gonflement des pieds, chevilles, jambes ou abdomen (œdème) ? ☐ Oui ☐ Non	3
	Ressentez-vous une fatigue ou une faiblesse inhabituelle et persistante ? ☐ Oui ☐ Non	1
Antécédents	Avez-vous déjà été diagnostiqué avec une maladie cardiaque (comme un infarctus, une hypertension, troubles du rythme et problèmes de valve) ? ☐ Oui ☐ Non	1
	Avez-vous des antécédents familiaux de maladies cardiaques ? ☐ Oui ☐ Non	1
	Avez-vous une de ces 3 pathologies (diabète, Insuffisance rénale Chronique (IRC) et/ou bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) ? ☐ Oui ☐ Non	1
	Fumez-vous ou avez-vous arrêté de fumer depuis moins de 10 ans ? ☐ Oui ☐ Non	1
	Avez-vous plus de 55 ans ? ☐ Oui ☐ Non	1

Moins de 3 points	De 3 à 6 points	Au-delà de 6 points
IC peu probable	IC possible	IC probable
Si vous constatez un œdème ou d'autres symptômes, parlez-en à votre médecin traitant.	Prenez un rendez-vous avec votre médecin traitant, si les symptômes sont encore en cours. Sinon, pensez à lui en parler lors de votre prochaine consultation.	Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec votre médecin ou cardiologue traitant si les signes sont présents. Sinon, pensez à lui en parler lors de votre prochaine consultation.

OUTILS SEL

**Sel :
Un mémo
pour doser
sans dépasser !**

**Où trouver
l'équivalent
de 1g de sel ?**

5gr/j

	2 tranches de saucisson sec		2 tranches de pain de mie
	1 boîte de thon au naturel (140g)		1/3 de bouillon de cube
	1,5g tranches de saumon fumé (30g)		1/2 bol de soupe en brique
	Portion de fromage (40g)		1 tranche de jambon cru
	1 tranche de jambon cru (20g)		160g de légumes en conserve

Privilegier les aliments PAUVRES en sel. Sans ajout de sel lors des repas et pendant leur préparation

Fruits et légumes frais ou surgelés

Aromates et épices

Pain sans sel

Lait et laitages

Pâtes, riz, pommes de terre

Vielles, poissons frais ou surgelés

Beurre, margarine et crème fraîche

Soupe maison

Vérifier les étiquettes des emballages (le sel peut s'appeler sel, sodium ou chlorure de sodium)

Limiter les aliments RICHES en sel. Maximum 3 portions/1 portion = 1 g de sel

Vielles fumées et charcuterie

2 tranches de saucissons secs

Condiments et additifs: 1 cuillère de sauce soja

Mollusques et crustacés: 2 à 4 crevettes selon calibre

Eaux gazeuses

150gr de pizza

Plats cuisinés

Conserves: 160gr de légumes en conserve en conserves

Biscuits apéritifs: 3 biscuits apéritifs

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SA
Santé Agir ensemble, protéger chacun



Mes réflexes pour limiter le sel.

Tout est une question d'équilibre: il faut savoir se faire plaisir tout en restant dans une consommation de sel modérée. Les journées se suivent et ne se ressemblent pas, trouvez votre équilibre en évitant la frustration: par exemple en alternant entre aliments déjà salés et préparations maison à saler vous-même.

À PRIVILÉGIER

À L'APÉRITIF

- Les légumes (tomates cerises, concombre, radis...), les cacahuètes ou noix de cajou
- SANS SEL AJOUTÉ

AUX 3 REPAS

- Les légumes surgelés au naturel ou frais
- La soupe faite maison, sans cube
- La viande maigre
- Les poissons blancs et le saumon au naturel
- L'œuf, le comté ou le chèvre frais (dans la limite de 30-40 gr par jour)

AU DESSERT

- Les gâteaux faits maison

C'EST MEILLEUR AVEC

- Le poivre, le vinaigre, la moutarde sans sel
- Les herbes aromatiques (thym, basilic, estragon...), en sachets, surgelés, fraîches, en pot...
- Le jus de citron ou du vinaigre (balsamique, de cidre, de framboise...)
- Les épices (curry, paprika, piment d'Espelette, noix de muscade...)
- L'ail, oignon, ail des ours... frais ou surgelés
- Attention aux mélanges prêts-à-l'emploi d'épices ou d'aromates. Lisez bien les étiquettes!

À ÉVITER

- Les conserves, les jus de légumes
- Les soupes en briques ou les sachets
- Les chips, la charcuterie, les biscuits apéritifs, les olives
- Tous les crustacés et coquillages, les poissons fumés, les pâtes de poisson, les conserves (thon, sardines, anchois)
- La sauce soja, les cubes de bouillon, les câpres, le concentré de tomates, le sel de céleri
- La levure chimique, les viennoiseries
- Certaines eaux gazeuses

LE SEL FATIGUE LE COEUR

01 Trop de sel

02 Trop de sel (même chose)

03 Trop de sel (même chose)

1 G DE SEL =

- 1 TRANCHE DE JAMBON
- 1/6 DE BAGUETTE
- OU 4 TRANCHES DE PAIN DE MIE
- 2 RONDELLES DE SAUCISSON
- 1 PART DE PEZA
- 1 BOL DE SOUPE EN BRIQUE
- 1 POIGNÉE DE BISCUITS APÉRITIFS
- 1 CROISSANT
- 2 FILETS DE MAQUEREAU
- 1 PART DE FROMAGE (EMMENTAL 400g)

MES ASTUCES

- Faire attention au sel caché: dans les plats préparés, les mélanges d'épices prêts-à-l'emploi, les eaux gazeuses...
- Privilégier mon régime alimentaire au restaurant.
- Choisir la table ou la table pour ne pas être tenté de me ressourcir.
- Je partage le sel d'un repas avec tout le monde. Ça fait plaisir à tout le monde.

ameli.fr
Agir ensemble, protéger chacun

MERCI DE VOTRE ATTENTION

ANNEXES

LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE : TOUS CDS

Axe	Indicateurs socles	Indicateurs optionnels
Accès aux soins	• Accessibilité des centres de santé • Réponses aux crises sanitaires graves	• Diversité de soins médicaux spécialisés • Diversité de soins paramédicaux • Installation en zone déficitaire • Maintien en zone déficitaire
Travail en équipe et coordination	• Fonction de coordination	• La formation des jeunes professionnels de santé • Les protocoles pluri-professionnels • Valoriser la participation à une organisation proposant la prise en charge de soins non programmés dans le cadre du service d'accès aux soins (SAS) • Patientèle ALD commune • Coordination externe • S'engager dans une démarche qualité • Implication des usagers • Proposer un accompagnement spécifique aux publics vulnérables
Prévention	• Missions de santé publique - relais d'information	• Animation des missions de santé publique • Santé environnementale
Système d'information	• Logiciels	• Recours aux téléservices et télétransmission • Dispositif de SCannérisation des ORdonnances « SCOR » • Equipements connectés

L'équipe Exercice Coordonné

Rémi FABRE-NADLER
Responsable Exercice
Coordonné



Sylvie COSTES
Référente Exercice Coordonné
Territoire de Toulouse



Adam CALVET
Référent Exercice
Coordonné
Territoire Sud



Suzy HERNANDEZ
Référente Exercice Coordonné
Territoire Nord



Email: coordination-structures.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr

L'équipe des Délégués de l'Assurance Maladie

Territoire CPTS Rive Gauche : ASBIRO-BUALLION Nouzha nouzha.asbiro-buallion@assurance-maladie.fr
FAURE Alexandra alexandra.faure@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS du Comminges: BALLARIN Audrey audrey.ballarin@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Sud Toulousain: BOUTAN Céline celine.boutan@assurance-maladie.fr
MANSOURI Myriam myriam.mansouri@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Providence: CAPO EL SEBAIE Nelly nelly.capo-el-sebaie@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS du Val : CASSAIGNE Lysel lysel.cassaigne@assurance-maladie.fr
GOTHALS Céline celine.gothals@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Nord Toulousain: CAUSSE Benjamin benjamin.causse@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Portes du Lauragais et territoire CPTS Canal Garonne : DE MOURA Mélanie melanie.demoura@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Lauragais: GRILLIERES Pascaline pascaline.grillieres@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Toulouse Centre: LACAZE Emilie emilie.lacaze@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Nougaro: VIDAL Christine christine.vidal1@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Nord Toulousain et territoire Nord Ouest : BATLLES Aurélie aurelie.batlles@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Nord Est Toulousain: MOLINIER Catherine catherine.molinier@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Nord Est Toulousain et territoire Pousse du Pastel: ROUSSEL Manuella manuella.rousseau@assurance-maladie.fr

Territoire CPTS Toulouse Ouest: CAPPELLO MUNOZ Carole carole.cappello-munoz@assurance-maladie.fr

L'équipe des Délégués du Numérique en Santé

Délégués Numérique en Santé dns.cpam-toulouse@assurance-maladie.fr	Secteurs
Sonia BLIDI 06.80.60.95.26	CPTS Rive Gauche (St Cyp Impair) / CPTS Pastel
Thomas CHRISTOL 06.80.60.95.31	CPTS ~~Nougare~~
Anne-Sophie BERTRAND 06.13.09.15.87	Zone atone ~~Nord Ouest~~ / Toulouse centre (Impair)
Véronique PLOT 06.35.11.59.57	CPTS Canal Garonne / CPTS Lauragais CPTS Sud toulousain (~~Portet, Roques, Villeneuve Tolosane~~)
Julie CARRERE 06.65.10.16.56	CPTS Nord Toulousain / Zone atone Nord Fronton / CPTS Toulouse centre (pair)
Camille SOURGNES 06.59.51.43.16	CPTS du Val
Anne Sophie HOAREAU 06.98.83.12.41	CPTS Nord est toulousain / Zone atone Nord (hors Fronton)
Alexandra MENEN PARERA 06.21.88.34.75	CPTS Ouest toulousain / CPTS ~~Volvestre~~
Emilie CHARLES 0760321746	CPTS Sud toulousain (hors Villeneuve Tolosane, ~~Portet, Roques~~)
Virginie LECOINTRE 06.63.33.89.30	CPTS Providence / CPTS ~~Volvestre~~
Maxime ADER 06.59.66.36.02	CPTS Rive gauche (~~Mirail~~) et (St Cyp Pair)
Adeline LENFANT 07.62.71.41.17	CPTS du ~~Comminges~~ / CPTS Porte du Lauragais

Adresse Email:
dns.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr